

**A l'attention de tous les centres de revalidation
fonctionnelle de type résidentiel agréés par l'AVIQ**

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI
Tél. : 071 33 77 11
info@aviq.be
www.aviq.be

Jambes, le 14 mars 2020

Objet : Coronavirus covid-19 dans les centres de revalidation fonctionnelle de type résidentiel.

Cette circulaire est d'application pour des mesures de santé publique et afin de protéger les publics les plus faibles.

Ces mesures peuvent être adaptées à tout moment en fonction de l'évolution de la situation. Celles-ci ont pour but de limiter la propagation du virus. Concrètement, elles aideront les acteurs de la santé publique (médecins traitants, hôpitaux, etc.) qui sont en première ligne et protégeront les publics les plus fragiles. Comment y arriver ? En respectant au minimum les règles d'hygiène de base déjà largement communiquées.

Nous comprenons que ces mesures amènent un certain nombre de réactions. Nous travaillons déjà à apporter des réponses.

Pour que la situation reste sous contrôle, il en va de la responsabilité de chacun.

1. Le virus et les symptômes du COVID-19

La transmission de ce virus se fait en grande partie par de petites gouttelettes qui se produisent lorsqu'un patient contagieux parle, tousse ou éternue (= contamination par gouttelettes). Il est également possible qu'une personne soit contaminée en touchant des objets ou des surfaces infectées par le virus, puis en se touchant le nez, la bouche et peut-être aussi les yeux, mais ce n'est pas le principal mode de contamination.

La période d'incubation est estimée à une moyenne de cinq jours, mais peut aller jusqu'à 14 jours.

Les symptômes courants d'infection sont la fièvre, la toux, l'essoufflement et la dyspnée (difficulté à respirer).

Les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques (par exemple, maladies cardiaques ou pulmonaires, maladies rénales, diabète, ...) sont plus exposées.

En outre, les infections des voies respiratoires peuvent se propager rapidement dans les établissements d'hébergement et d'accueil en raison des contacts intensifs entre résidents, les prestataires de soins, les visiteurs et les bénévoles.

L'approche du Covid-19 est très similaire à celle de la grippe saisonnière (influenza).

Ce document traite des mesures générales et des mesures à prendre en cas de contamination (suspectée) d'une personne par le COVID-19 dans un centre de revalidation fonctionnelle de type résidentiel dont les activités **ne sont pas internes** à un hôpital.

Pour les centres de revalidation fonctionnelle de type résidentiel dont les activités sont internes à un hôpital merci de vous référer à la circulaire fédérale concernant les hôpitaux.

2. Éléments importants POUR TOUS LES ETABLISSEMENTS, également ceux qui ne sont pas encore concernés par le COVID-19

TOUTE VISITE AUX RESIDENTS ET TOUT RETOUR, même momentané, EN FAMILLE SONT VIVEMENT DECONSEILLES.

LE RESPONSABLE EN CHARGE DE L'ETABLISSEMENT EVALUERA LA SITUATION AU CAS PAR CAS EN VISANT A PRESERVER LE BIEN-ÊTRE DU BENEFICIAIRE EN FONCTION DES SOINS NECESSAIRES ET DES FACTEURS DE RISQUE.

IL EST EGALEMENT DEMANDÉ DE REFUSER LA VISITE AUX VISITEURS QUI PRÉSENTERAIENT DES SYMPTÔMES.

3. Définition de cas et Dépistages du COVID-19

Un cas possible de COVID-19 est une personne chez laquelle des symptômes d'infection aiguë des voies respiratoires inférieures ou supérieures (fièvre, Toux, essoufflement, difficulté à respirer (par le nez ou la bouche), ...)

- apparaissent

ou

- s'aggravent lorsque la personne a des symptômes respiratoires chroniques.

Le dépistage ne se fait que sur prescription médicale selon les indications suivantes définies par Sciensano :

1. Toute personne dont l'état clinique nécessite une hospitalisation ET dont le clinicien a une suspicion COVID-19
2. Tout professionnel de santé en contact avec des personnes à risque qui remplit la définition de cas possible.

Dès que plus de deux cas de COVID-19 connus sont identifiés dans un service, il n'est plus indispensable de tester d'autres résidents. On suppose alors que tous ceux présentant des symptômes compatibles avec le Covid-19 sont également contaminés. Cette décision est motivée par le fait que la capacité des laboratoires est limitée.

4. En tout temps, et surtout pendant cette crise du COVID-19, il est extrêmement important de toujours appliquer les mesures de précaution générales.

- **Mesures de précaution générales valables pour tous**
- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon
 - o Avant et après un contact avec toute personne ;
 - o Après un contact avec l'environnement direct de toute personne ;
 - o Après s'être lavé les mains suite à un contact accidentel avec des fluides corporels, du sang ou des muqueuses.
- En cas de toux ou d'éternuement, toujours utiliser des mouchoirs en papier ; un mouchoir ne s'utilise qu'une seule fois : il convient de le jeter directement après usage dans une poubelle fermée. Sans mouchoir, il est conseillé d'éternuer ou de tousser dans le pli du coude.
- Après avoir toussé ou éternué, il faut se laver les mains avec de l'eau et du savon liquide. Il faut également se sécher les mains avec des serviettes en papier.
- Inviter les membres du personnel malades à rester chez eux. Ceux-ci doivent contacter par téléphone leur médecin traitant qui évaluera l'attitude à prendre.
- Afficher les règles d'usage préconisées par le SPF Santé publique à l'entrée de votre institution et dans vos locaux en les téléchargeant sur le site spécialement consacré au COVID-19 : www.info-coronavirus.be

En ce qui concerne le nettoyage des lieux :

- o Aérer régulièrement les locaux.
- o Nettoyer plus régulièrement les surfaces fréquemment touchées (poignées de portes, sanitaires, robinets...).

Le port de masques buccaux dans les lieux publics pour les personnes saines ou asymptomatiques n'est pas recommandé, au vu du fait que le virus ne se transmet pas par l'air.

- **Vis-à-vis des travailleurs**
- Si vous présentez des symptômes (cf. ci-dessus) ne venez pas travailler et prenez contact avec votre médecin.
- Il est conseillé au personnel d'annuler les déplacements, rendez-vous à l'extérieur, réunions, sensibilisations, animations et consultations non-essentiels et non-urgentes.

- Il est primordial de rappeler au personnel de prendre toutes les précautions générales d'hygiène. Une affiche relative à l'hygiène des mains est à votre disposition en suivant ce lien : https://d34j62pglfm3rr.cloudfront.net/downloads/20200217_coronavirus_poster_general_FR.pdf. Vous pouvez imprimer celle-ci afin de la distribuer ou encore de l'exposer dans des lieux stratégiques.
Un aperçu des lignes directrices pour les professionnels figure sur le site : www.info-coronavirus.be.
- Le personnel qui a eu un contact avec dont la contamination au Covid-19 est confirmée, consultera son médecin traitant qui lui indiquera ce qui conviendra de faire. Par ailleurs, le membre du personnel doit informer le directeur, son remplaçant ou son responsable de sa situation qui en informera le médecin du travail.
- Dans la mesure du possible et en fonction des disponibilités, le service fournit suffisamment de matériel tel que du savon, des serviettes en papier jetables, des solutions hydroalcooliques pour les mains, poubelles avec couvercles à refermer, ...
En veillant à rationaliser l'utilisation des produits et à éviter le gaspillage.
- **Vis-à-vis des bénéficiaires**
- Dans la mesure du possible nous invitons les responsables à mettre tout en œuvre pour que les résidents puissent continuer à communiquer avec leurs proches (téléphone, vidéoconférence, mails...).

5. Mesures supplémentaires dans le cas d'un résident avec (suspicion de) COVID-19

- La chambre individuelle d'un résident suspecté d'être contaminé devient sa chambre d'isolement. En début d'épidémie, et pour autant que l'hôpital soit en capacité de recevoir le résident il y a lieu pour le médecin convoqué d'apprécier la nécessité d'une hospitalisation pour éviter la propagation du virus.

- Reportez les transferts non urgents.

- Des précautions générales doivent être prises vis-à-vis des résidents présentant un tableau clinique approprié au COVID-19 (la fièvre, la toux, l'essoufflement et la dyspnée (difficulté à respirer)) complétées par des mesures d'isolement par contact (masque chirurgical, gants, tablier/blouse, sur-chaussures et éventuellement lunettes).

Les mesures d'isolement sont prises jusqu'à ce que tous les symptômes du résident contaminé par le COVID-19 aient disparu et au moins sept jours après le début des symptômes.

- Si possible, aérez sa chambre du résident plusieurs fois par jour.

- Demandez également au résident de se laver régulièrement les mains et de respecter les recommandations en matière de toux et d'éternuements.

- Le linge doit toujours être considéré comme contaminé. Il ne peut être remis aux familles. Placez immédiatement le linge sale dans un sac à linge (dans un support avec couvercle fermé actionné au pied). N'expulsez pas l'air hors des sacs à linge. Le linge doit de préférence être lavé à 60° C.

- Les chambres des résident malades doivent être nettoyées et désinfectées quotidiennement avec un produit actif.

Inclure en dernier lieu la chambre d'un résident malade dans le programme de nettoyage. Le chariot de nettoyage et ses accessoires sont ensuite nettoyés et désinfectés.

o Nettoyage et désinfection plus fréquents de :

- Les points stratégiques du bâtiment : barres d'appui, boutons d'ascenseur, comptoir d'accueil, ...
- Les points stratégiques de la chambre : poignée de porte, interrupteur, télécommande de la télévision, table de nuit, ...
- Les sanitaires : certainement le bouton de chasse d'eau, les barres d'appui, le robinet, ...

o Utilisez au moins un chiffon propre et de l'eau (savonneuse) propre par pièce.

o Lavez les chiffons de nettoyage et les serpillières "contaminés" séparément et à la température la plus élevée possible tous les jours et les sécher.

Le **personnel de nettoyage** est sensibilisé et équipé adéquatement.

6. En cas d'apparition (possible) d'un foyer de Covid-19 (si deux personnes ou plus atteintes de Covid-19 se trouvent dans le service), prenez les mesures supplémentaires suivantes :

- Gardez une vue d'ensemble des malades et des mesures prises. Faites une distinction entre les résidents et le personnel.

- Effectuez une surveillance active au quotidien (par exemple, fièvre et troubles respiratoires chez les résidents et le personnel). Cela permet d'engager ou d'adapter en temps utile les mesures de précaution nécessaires. Maintenir une surveillance active jusqu'à au moins deux semaines après l'apparition du dernier cas de Covid-19.

- Limitez les déplacements du personnel avec des résidents contaminés vers les lieux de vie de votre service non touchés par l'épidémie. Organiser le personnel si possible entre les membres du personnel qui s'occuperont des résidents qui présentent des symptômes pouvant indiquer la présence du COVID-19 ou qui sont infectés et les autres membres du personnel qui s'occuperont des résidents qui ne présentent aucun symptôme.

Nous vous remercions de suivre au mieux ces consignes et attirons votre particulière attention quant à leur application stricte pour les résidents les plus fragiles (personnes polyhandicapées, personnes vieillissantes, personnes présentant une maladie chronique, ...).

7. Pour plus d'informations

Pour toute question du grand public, consultez le site www.info-coronavirus.be ou appelez le numéro suivant : **0800/14.689**

Pour les professionnels de vos institutions, les informations se trouvent sur le site <https://www.sciensano.be/fr/a-propos-de-sciensano/contacter-sciensano>

[Pour tout complément d'informations relative à la présente circulaire, vous pouvez contacter vos référents habituels à l'AVIQ :](#)

Ingrid COLICIS, Cellule CRF, Direction transversale des finances

Boulevard Mayence, 14 6000 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11 /Tél. direct : +32 (0)71 33 73 98

L'Administratrice générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alice Baudine', with a stylized initial 'A' and a trailing flourish.

Alice Baudine